

## Barème Hors Classe (certifiés, PLP, professeurs d'EPS, CPE)

Notation (au 31/08/16)	Administrative (sur 40) + pédagogique (sur 60) CPE note sur 20 avec coefficient 2
Parcours de carrière (maximum 80 points)	Échelon détenu au 31/08/2017 - 5 pts par échelon du 7 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup> inclus si accès au grand choix ou au choix dans le même corps - 10 pts pour l'accès au 11 <sup>ème</sup> , de son corps actuel quel que soit le mode d'accès - 10 pts par année d'ancienneté dans le 11 <sup>ème</sup> échelon au 31/08/2017 (toute année commencée étant prise en compte comme une année complète) quel que soit le mode d'accès au 11 <sup>ème</sup> échelon (grand choix, choix, ancienneté ou reclassement consécutif à l'accès dans le corps)
Affectations dans les établissements aux conditions difficiles ou particulières	Affectation Réseaux Ambition Réussite-REP- ZEP- zone sensible- zone violence-EREA-CURE-IME Oui : 15 points Non : 0 point 5 ans consécutifs d'exercice au sein du même établissement au 31/08/2017. <b>Joindre pièces justificatives et annexe 2 de la circulaire même si données l'année dernière.</b>
Richesse et diversité du parcours professionnel (Ne concerne pas les CPE)	changement de discipline-reconversion PLP, bivalence (sauf PLP), section européenne avec certification complémentaire, professeur référent handicap Oui : 5 points Non : 0 point <b>Joindre pièces justificatives et annexe 2 de la circulaire même si données l'année dernière.</b>
Qualifications et compétences (Ne concerne pas les CPE)	bi-admissibilité à l'agrégation Oui : 10 points Non : 0 point
Bonifications permettant de tenir compte de l'expérience et de l'investissement professionnels	<u>Avis du chef d'établissement</u> extrêmement favorable 30 points   favorable 10 points très favorable 20 points   défavorable 0 point <u>Avis des corps d'inspection</u> extrêmement favorable 30 points   favorable 10 points très favorable 20 points   défavorable 0 point

Avis du chef d'établissement et du corps d'inspection pourra se faire notamment sur les items suivants :

<b>Corps d'inspection</b>	<i>Certifiés, PLP ; prof d'EPS</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de la didactique de la discipline</li> <li>- Prise en compte des évolutions pédagogiques</li> <li>- Tutorat ou conseiller pédagogique potentiel</li> <li>- Production d'outils pédagogiques</li> <li>- Participation à l'élaboration de sujets d'examen ou de concours</li> <li>- Implication dans la VAE</li> <li>- Membre de jury d'examen</li> <li>- Fonction de chef de travaux</li> <li>- Participation à la formation continue des personnels (en tant que formateur ou stagiaire)</li> <li>- Implication dans des missions académiques</li> </ul>
<b>Chef d'établissement</b>	<i>Certifiés, PLP ; prof d'EPS</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans l'élaboration et l'implication dans le projet de l'établissement</li> <li>- Dans l'animation et la coordination des équipes (coordonnateurs de discipline)</li> <li>- Dans la participation aux différentes instances pédagogiques et éducatives</li> <li>- Dans l'accueil et le dialogue avec les familles</li> <li>- Dans le remplacement dans l'EPL</li> <li>- dans la prise en charge de classes difficiles (SEGPA, ULIS, classes allophones...)</li> <li>- dans des fonctions "personne ressource" TICE</li> </ul>
<b>Chef d'établissement et corps d'inspection CPE</b>	<i>CPE</i>	<p><u>postes successifs et expériences particulières</u> : internat, classes à profil-particulier (SEGPA, ULIS) multi-sites, lycées, LP et collèges Réseaux ambitions réussite ZEP, zones rurales isolées, centre ville</p> <p><u>qualification et compétences</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• base minimale pour un fonctionnement équilibré : respect et traitement de la base réglementaire concernant la vie des élèves et de la communauté éducative, organisation du service "vie scolaire" par postes de travail et objectifs ciblés, formation à la vie de citoyenne et à la responsabilité</li> <li>• aspects qualitatifs : implication directe et personnelle dans l'accompagnement et le suivi individuel des élèves ; collaboration avec les professeurs principaux et les autres personnels de la communauté éducative, contribution au bon fonctionnement général de l'établissement</li> <li>• services particulièrement efficaces et diversifiés : contribution à l'élaboration du projet d'établissement et mise en œuvre du projet de l'EPL, implication dans les dispositifs d'aide et de soutien, contribution à l'animation et à la formation, tuteur ou formateur potentiels, contribution aux concours et examens nationaux (jury, sujets)</li> </ul>